

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 211.2/04_2021

Lausanne, le 22 mars 2021

Pas d'embargo

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2020

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont publié lundi leurs rapports de gestion pour l'année 2020.

Au **Tribunal fédéral**, les affaires introduites ont presque atteint le niveau record de 2017. Le nombre d'affaires tranchées est similaire à celui des années précédentes. Le Tribunal fédéral s'est efforcé, malgré la pandémie de COVID-19, de ne pas laisser les affaires pendantes s'accumuler davantage. Le **Tribunal pénal fédéral** a enregistré une marche des affaires constante par rapport à la moyenne des cinq dernières années, malgré la pandémie de COVID-19. Les affaires introduites au sein de la Cour des plaintes ont légèrement reculé par rapport à l'année précédente ; plus d'affaires ont été portées devant la Cour d'appel. Le nombre de nouvelles affaires introduites au **Tribunal administratif fédéral** a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente, tout comme le nombre d'affaires liquidées. La numérisation de l'activité judiciaire s'est poursuivie. Le nombre d'affaires introduites au **Tribunal fédéral des brevets** est resté pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. 17 affaires ont été tranchées ; les affaires pendantes ont légèrement augmenté.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2020

En 2020, 8024 nouvelles affaires ont été introduites devant le Tribunal fédéral (année précédente : 7881). Le Tribunal fédéral a tranché 7863 cas (année précédente : 7942). 14,3% des recours ont été admis. La durée moyenne de procédure a été de 146 jours (année précédente : 140). 2863 affaires pendantes ont été reportées à l'année suivante (année précédente : 2702). Le Tribunal fédéral s'est efforcé, malgré la pandémie de COVID-19, de ne pas laisser les affaires pendantes s'accumuler davantage.

Afin de décharger la Cour de droit pénal, le Tribunal fédéral a décidé de transférer un poste de juge de Lucerne à Lausanne dès 2021. La Deuxième Cour de droit social ne compte ainsi plus que quatre membres. Le règlement du Tribunal fédéral a été complété en ce sens que dans les affaires de principe de la deuxième Cour de droit social, un membre de la première Cour de droit social est appelé à siéger par rotation.

La révision de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF), qui devait décharger durablement le Tribunal fédéral et combler des lacunes en matière de protection juridique, a échoué au Parlement au cours de l'année sous revue ; le Conseil national a suivi la décision de l'année précédente du Conseil des Etats de ne pas entrer en matière sur la révision de la LTF. Le Tribunal fédéral considère que la situation est critique du point de vue de l'accomplissement de sa fonction constitutionnelle. Il a décidé, dans la limite de ses moyens, d'engager une réorganisation des cours. Cette mesure ne sera toutefois pas suffisante ; des ressources supplémentaires seront également nécessaires.

Selon un postulat du Conseil des Etats, le Conseil fédéral devrait être chargé de présenter dans un rapport les modernisations qui pourraient être apportées à la LTF en vue de rééquilibrer la charge de travail du Tribunal fédéral et d'améliorer la protection juridictionnelle.

Suite à la révision de la loi sur l'expropriation, le Parlement a attribué une nouvelle tâche au Tribunal fédéral, qui aura une influence conséquente sur la charge du Tribunal fédéral. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Tribunal fédéral est chargé d'élire les quelque 150 membres des Commissions fédérales d'estimation et de régler les rapports de travail à titre principal prévus pour certains d'entre eux.

Les deux plaques de calcaire qui s'étaient détachées devant les salles d'audience dans le bâtiment du tribunal à Lausanne en février 2018 ont nécessité d'importantes études et mesures de sécurisation qui ont entravé de façon significative l'utilisation du bâtiment durant l'année écoulée également. Le bâtiment est à nouveau à la disposition du Tribunal fédéral sans restrictions après l'achèvement des travaux et le retrait de l'échafaudage à la mi-décembre.

Les conditions de travail au Tribunal fédéral ont été adaptées à plusieurs reprises aux prescriptions de la Confédération relatives au coronavirus afin de créer les meilleures conditions possibles pour le traitement des affaires judiciaires et administratives. Le travail à domicile notamment a été encouragé et un état-major a été créé afin de mettre en œuvre les règles de quarantaine et d'hygiène.

Durant l'année sous revue, la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a rendu 294 décisions concernant la Suisse. 14 arrêts ont été rendus. Dans six cas, la CourEDH a constaté au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Suisse.

Contact :

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias

Tél. 021 318 91 53, Courriel : presse@bger.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2020

Marche des affaires

Malgré la pandémie de COVID-19, la marche des affaires du Tribunal pénal fédéral a été constante par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Le nombre d'affaires entrées à la Cour des plaintes a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Toujours par rapport à l'année précédente, plus de cas ont été mis au rôle de la Cour d'appel.

Cour d'appel

Dans sa deuxième année d'activité, la Cour d'appel a finalisé ses instruments de travail et ses procédures. De plus, pour signifier son indépendance de manière visuelle également, son propre logo et une page internet dédiée ont été créés. Dans le même contexte, des locaux externes ont été trouvés pour accueillir la Cour d'appel dès 2022.

Commission administrative

La Commission administrative s'est réunie à 22 reprises (2012 : 12). En plus de traiter les affaires courantes, elle a principalement pris les mesures extraordinaires rendues nécessaires par la COVID-19. De plus, elle a entrepris de concrétiser les recommandations formulées par la Commission administrative du Tribunal fédéral dans son rapport du 5 avril 2020.

Il est renvoyé au rapport de gestion détaillé pour de plus amples informations.

Contact :

Tribunal pénal fédéral, Marc-Antoine Borel, Secrétaire général ad interim

Tél. 058 480 68 68, Courriel : presse@bstger.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2020

La pandémie de coronavirus aura marqué profondément l'exercice 2020 du Tribunal administratif fédéral (TAF). Malgré des conditions de travail difficiles, il a pu liquider pratiquement autant d'affaires qu'il a enregistré de nouveaux recours : soit respectivement 6499 dossiers clos (année précédente : 7158) contre 6595 nouveaux dossiers (année précédente : 6969). Le nombre des affaires pendantes a pu être maintenu à un niveau stable et si situait à 5518 (année précédente : 5422) à la fin de l'année sous revue. La durée moyenne de procédure a légèrement augmenté, passant à 288 jours (année précédente : 264 jours).

Les restrictions liées à la crise sanitaire n'ont ainsi pas empêché le tribunal de fonctionner, en particulier grâce à la généralisation du télétravail et à l'accélération du processus de numérisation. Un état-major ad hoc a été constitué au printemps afin de soutenir les organes de direction dans la préparation et la mise en œuvre des mesures de protection prescrites. Dans une perspective de transformation numérique globale, le TAF a lancé le projet de développement organisationnel eTAF. Outre la numérisation progressive d'ici 2025, l'objectif est d'optimiser l'efficacité et l'efficacités du mode de travail interne et de faciliter l'accès à la justice.

Le système de gestion des ressources EquiTAF, élaboré en concertation avec les six cours du tribunal, a pu être mis en service à la fin de l'année sous revue. Sur la base de données pertinentes et comparables relatives au volume des affaires dans chaque cour, il est possible désormais de définir plus précisément les objectifs et les mesures en matière d'allocation des ressources disponibles.

Contact :

Tribunal administratif fédéral, Katharina Zürcher, Spécialiste en communication

Tél. 058 465 26 72, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2020

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Le nombre total de 22 affaires nouvellement introduites durant l'année sous revue est pratiquement identique à l'année précédente (21). Si les procédures ordinaires marquent une augmentation (18 contre 13 l'année précédente), le nombre des procédures sommaires a diminué (4 contre 8 l'année précédente).

Quatorze procédures ordinaires ont pu être liquidées, dont deux par transaction et sept par jugement. Une procédure a donné lieu à une décision d'irrecevabilité et quatre procédures sont devenues sans objet. Sur les trois procédures sommaires liquidées, l'une l'a été par jugement et deux sont devenues sans objet. Le nombre des affaires en instance à la fin de l'année sous revue s'est légèrement accru (25 contre 21 l'année précédente).

Les conséquences de la pandémie COVID-19 sur le fonctionnement du tribunal sont restées mineures. Aucune audience n'a eu lieu durant le premier confinement au printemps 2020 ou durant les fêtes judiciaires exceptionnellement prolongées. Depuis lors, les débats ont lieu en présentiel moyennant le respect des mesures de protection (distance, masques d'hygiène, parois en plexiglas). Se référant à la nature confidentielle des négociations transactionnelles, le Tribunal fédéral des brevets a refusé les demandes de mener les débats d'instruction par vidéoconférence pour les participants à l'étranger qui ne pouvaient être présents en raison de restrictions de voyage.

Les revenus sont restés en-deçà du niveau record atteint l'année précédente (796 605 francs contre 1 051 936 francs), ce qui s'explique par le nombre moindre d'affaires liquidées. Compte tenu également de la baisse marquée des charges (1 566 306 francs contre 1 753 918 francs l'année précédente), il en résulte un taux de couverture toujours notable de 51% (niveau exceptionnel de l'année précédente : 60%).

Contact :

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : mark.schweizer@bpatger.ch